



Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 16 AVRIL 2026

2026-4-10

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Raphaël CHIPEAUX

Lieu de réunion du Conseil :
NANTHEUIL

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
10/04/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 37
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BRUN Christelle, CRESCENT Sophie, DECARPENTRIE Françoise, DESGRAUPES Maryline, DUGARET Clothilde, FAVARD Anne, FIAULT Lydie, HYVOZ Isabelle, LACOTTE Marie-Claude, MAGNE Muriel, MEYNIER Maryse, VACHEYROUX Agnès,

Messieurs : APPEYROUX Philippe, AUGEIX Michel, BILLAT Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHAMINADE Yannick, CHAUSSADAS Jean-Patrick, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FARGEOT Serge, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GRANET Jean-Claude, KANABUS DEROISY Benoît, KINTING Fabrice, MAZEAU Patrick, MAZEAUD Pascal, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, RODRIGUEZ Gilles, ROUSSEAU Pierre, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : MAZEAU Emmanuel (excusé, pouvoir à M. Magne),

Mme Anne FAVARD est désignée secrétaire de séance.

Syndicat du SCOT - représentants

Dans le cadre de la mise en place du Schéma de Cohérence Territorial, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert a été créé.

Vu les statuts du Syndicat mixte, la collectivité doit être représentée au prorata de sa population totale.

Pour les EPCI dont la population totale est entre 14 001 et 25 000 habitants, 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants doivent être désignés.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE les représentants de la Communauté de communes auprès du SCOT du Périgord- Vert comme suit :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
AUGEIX Michel	CHIPEAUX Raphaël
DECARPENTRIE Françoise	DOBBELS Michel
CHAUSSADAS Jean-Patrick	GRANET Jean-Claude
APPEYROUX Philippe	FARGEOT Serge
BOST Jean-François	KANABUS DEROISY Benoît
RODRIGUEZ Gilles	FAYE Jean-Louis

AR Prefecture

024-242400752-20260416-2026_4_10-DE
Reçu le 22/04/2026

Fait à Thiviers, le 20 Avril 2026
Le Président
Raphaël CHIPEAUX



La Secrétaire de Séance,
Anne FAVARD

La présente délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication
et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Raphaël CHIPEAUX



AR Prefecture

024-242400752-20260416-2026_4_10-DE
Reçu le 22/04/2026